

sant après la constitution d'alors comme officier du gouvernement civil, lui fournissaient les moyens de me faire rendre justice; mais il paraît qu'ayant assumé que les Canadiens-Français Catholiques-Romains m'en voulaient, il n'eut pas le courage de son état. Il s'en suit que, dans mon pays, où je crois avoir toujours été à la hauteur des circonstances, je ne suis rien—pas même—nonobstant mes 49 ans de pratique comme avocat—pas même Conseil de la Reine.

L'histoire nous apprend que, dans tous les siècles, il a paru des hommes illustres qui n'ont pas été appréciés, et sans me comparer à eux, j'ose dire que la popularité n'est pas toujours une preuve de mérite tout-à-fait infaillible. Cependant, c'était, à ce qu'il paraît, tout ce qu'il fallait pour assurer l'élévation de qui que ce soit au Conseil ou au Sénat; ou s'il y avait une autre preuve de mérite, c'était l'argent dont on ne recherchait jamais l'origine, ou plutôt sur laquelle on jetait, et pour cause, un voile discret.

Entraîné, par un voisin processif, dans un parfait dédale, et ayant beaucoup à me plaindre de certains juges, je me suis, pendant 18 ans, livré tout entier au soin de l'avenir de mes enfants. Cependant, un verdict dans lequel onze Canadiens-Français, Catholiques-Romains, ont concouru, m'a rendu la liberté. Attendri, ému par cette preuve de leur probité, j'ai cru devoir revenir sur le terrain qu'on a prétendu être la scène de si grands forfaits. Les calomnies sont toujours plus ou moins ineffaçables; mais comme j'ai des preuves irrécusables en grand nombre, j'ose croire qu'on ne me laissera pas mourir sans me faire comprendre qu'on a cessé de me honnir. Ceux qui ont cru mon calomniateur me doivent certainement ce dédommagement. Quant à lui, je n'en parle pas: car Dieu l'a puni—jeune encore—par la perte de son entendement et par une mort prématurée.

Voici pourquoi, à la suggestion d'un ami, j'ai publié les certificats de plusieurs prêtres, et pourquoi